



Association Internationale
des Juristes du Droit
de la Vigne et du Vin

International Wine Law Association

Monsieur Théodore. GEORGOPOULOS
Président de l'Institut "Georges
Chappaz" de la Vigne et du Vin en
Champagne
Reims

Paris, le 14 mai 2018

Objet : Soutien de l'AIDV au Moot Court "AIDV - Robert Tinlot"

Cher Monsieur,

Pour faire suite à nos échanges et à la présentation de votre projet lors du Conseil d'administration de l'AIDV du 10 mars 2018, j'ai le plaisir de vous confirmer l'accord de l'AIDV pour apporter son soutien au « Moot Court AIDV-Robert Tinlot » en droit européen du vin.

Le Conseil a reconnu la pertinence de faire perdurer cette initiative engagée en 2015 qui bénéficie à la formation de jeunes juristes du vin. J'ai également personnellement recueilli l'accord formel de Mme Robert Tinlot pour que le nom de son mari soit associé à ce Moot Court.

D'un point de vue institutionnel, ce soutien se manifestera par la participation de représentants de l'AIDV au sein du Jury du Moot Court et une diffusion des supports de communication du Moot Court auprès des 350 membres de l'AIDV dans plus de 30 pays tant par contact direct que par le moyen du site www.aidv.org.

D'un point de vue financier, l'AIDV s'engage à contribuer à hauteur de **5000** (cinq mille) euros par année pour les sessions 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 et a envisagé de façon positive la possibilité de renouveler ce soutien à la suite du bilan des sessions des Moot Courts qui lui seront présentés.

L'AIDV est donc disposée, dès cet exercice 2018, à concrétiser son soutien et verser le montant mentionné ci-dessus à l'Université de Reims à condition que celui-ci soit utilisé par l'Institut Georges Chappaz de la Vigne et du Vin en Champagne exclusivement pour l'organisation de l'activité concernée.

A noter, enfin, que ce soutien financier ne se confond pas ni remplace celui que le Conseil d'Administration par délibération du même jour accordé à la publication de la Revue de droit du vin et des spiritueux – Jus Vini.

Avec mes meilleurs sentiments


Yann Juban
Secrétaire général de l'AIDV

Correspondance, contact :

AIDV – 18, rue d'Aguesseau – F 75008 Paris

Tél.: 33 (0)1 44 94 80 95 – Fax: 33 (0)1 42 66 90 63 – E-mail: contact@aidv.org – www.aidv.org

SIREN/SIRET 803 562 123 00015 – RNA W751074250 – Association déclarée JORF 46 du 13/11/1985